

Les adultes handicapés, de 20 à 59 ans, vivant à domicile à La Réunion

Ce document propose une présentation succincte de la population des adultes handicapés âgés de 20 à 59 ans, vivant à domicile ; Il utilise les résultats de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID) [encadré n°1] réalisée conjointement par le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph. Cette enquête approfondie, largement inspirée de celle menée en métropole en 1999-2001 a été réalisée fin 2004 auprès d'un échantillon d'environ 1 500 personnes extraites de l'enquête filtre « Vie Quotidienne et Santé » (VQS), menée en 2003 par l'INSEE. Les personnes ont été interrogées directement, notamment sur leurs problèmes de santé et sur leur vie quotidienne.

- **15 000 adultes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ont une reconnaissance administrative de leur handicap ou de leurs incapacités** : soit 2% de la population réunionnaise totale [encadré n°2].

Quatre vingt cinq pourcents d'entre eux déclarent un taux d'incapacité déterminé par une Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP), 30% ont un taux d'invalidité déterminé par la Sécurité Sociale. Plus d'un tiers (36%) cumule catégorie d'invalidité déterminée par la Sécurité Sociale et COTOREP.

- **L'âge moyen est de 43 ans (± 11 ans).** C'est la tranche d'âge des 50-59 ans qui est la plus représentée : près de 40% des adultes.

- **Dans les 2/3 des cas, ce sont des hommes.**

Proportionnellement plus nombreuses avant 30 ans, les femmes sont moins représentées entre 30 et 39 ans.

A partir de 40 ans, les proportions d'hommes et de femmes sont comparables.

- **Près d'un tiers des adultes handicapés, de 20 à 59 ans, sont mariés.** Cette situation est plus fréquemment retrouvée chez les hommes (37 contre 21% des femmes).

- **Les situations d'isolement sont rares.** La proportion de personnes en situation de handicap et vivant seules est de 7%. Quatre adultes sur 10 vivent en couple. Par ailleurs, près de la moitié des personnes ont au moins un enfant. Finalement, seuls 6% de ces adultes sont dans une situation d'isolement familial (absence ou plus de contacts avec les parents, ou les enfants).

- **Environ 72% des adultes dont le handicap est reconnu sont inactifs** (autres que étudiants, retraités et femme au foyer). Seulement 12% ont une profession, qu'ils exercent pour la moitié d'entre eux dans le cadre d'un emploi réservé ou protégé (25% dans un Centre d'Aide par le Travail (CAT) et 18% dans un atelier protégé).

Répartition des adultes handicapés selon la reconnaissance administrative de leur handicap, selon l'enquête HID 2004 à La Réunion

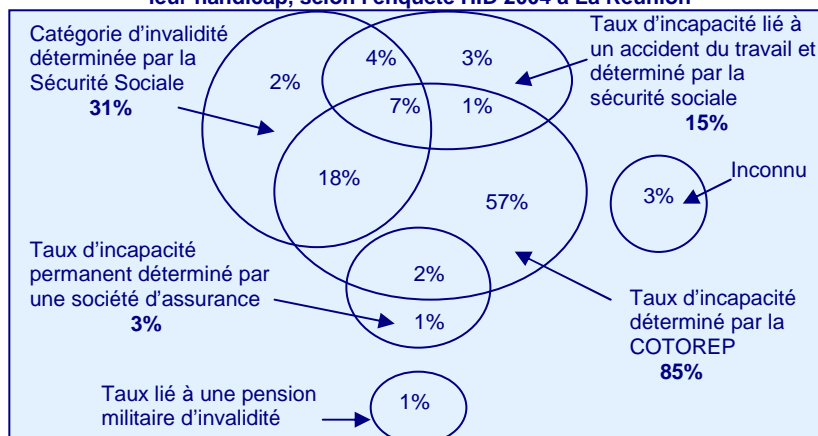


Tableau 1 – Répartition des adultes handicapés de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, par tranche d'âge, selon le sexe, à La Réunion

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
20-29 ans	1 074	10,8	891	17,9	1 965	13,1
30-39 ans	2 756	27,6	977	19,6	3 733	24,9
40-49 ans	2 598	26,0	1 258	25,3	3 856	25,8
50-59 ans	3 559	35,6	1 854	37,2	5 413	36,2
TOTAL	9 987	100,0	4 980	100,0	14 967	100,0

Source : AGEFIPH, DÉPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 2 – Répartition des adultes handicapés de 20 à 59 ans en fonction de la situation matrimoniale et familiale, à La Réunion

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
Célibataire	4 697	48,2	3 054	61,3	7 751	52,6
Marié(e)	3 651	37,4	1 063	21,3	4 714	32,0
Veuf(ve)/ Séparé(e) / Divorcé(e)	1 406	14,4	863	17,3	2 269	15,4
Situation familiale						
Vit en couple	4 314	44,2	1 647	33,1	5 961	40,5
Vit seul	916	9,2	63	1,3	979	6,5
A un ou des enfant(s)	4 552	45,6	2 653	53,3	7 205	48,1

Source : AGEFIPH, DÉPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 3 – Répartition des adultes handicapés en fonction de l'occupation professionnelle, à La Réunion

	n	%
Travail	1 765	11,8
<i>Dont travail protégé ou réservé</i>	887	50,2
Chômage	1 326	8,9
Etudiant/stagiaire	55	0,4
Retraité	690	4,6
Femme au foyer	382	2,5
Autre inactif	10 749	71,8
<i>Dont inapte au travail</i>	9 243	86,0

Source : AGEFIPH, DÉPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 -Exploitation ORS

- La moitié des adultes handicapés a déclaré une seule déficience ; un quart 2 déficiences, 12% en ont 3 et presque autant en ont au moins 4.

Les déficiences motrices sont les plus fréquemment citées : dans un cas sur deux, devant les déficiences sensorielles (28%) et les déficiences intellectuelles ou mentales (25%).

- Près d'un tiers des adultes reconnus handicapés souffrent d'incapacités plus affirmées [encadré n°3].

Plus de 9 000 adultes en situation de handicaps présentent des incapacités légères (61% des cas) et près de 5 000 sont plus lourdement atteints.

Tableau 4 – Répartition des adultes handicapés de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, selon les déficiences déclarées, à La Réunion

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
Déficience motrice	4 602	46,1	2 382	47,8	7 983	46,7
Déficience visuelle	1 139	11,4	852	17,1	1 991	13,3
Déficience auditive	671	6,7	681	13,7	1 352	9,0
Déficience du langage, de la parole	646	6,5	643	12,9	1 289	8,6
Déficience viscérale	1 890	18,9	1 439	28,9	3 329	22,2
Déficience intellectuelle ou mentale	2 203	22,1	1 580	31,7	3 783	25,3
Autres déficiences	1 549	15,5	1 049	21,1	2 598	17,4

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004

Exploitation ORS

Tableau 5 – Répartition des adultes handicapés de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, selon le degré d'incapacités, à La Réunion

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
Sans incapacité	957	9,6	74	1,5	1 031	6,9
Avec des incapacités légères	6 285	62,9	2 840	57,0	9 125	61,0
Avec des incapacités plus affirmées	2 745	27,5	2 066	41,5	4 811	32,1
TOTAL	9 987	100,0	4 980	100,0	14 967	100,0

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004

Exploitation ORS

ENCADRE n°1 - L'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID) à La Réunion

Cette enquête, réalisée en partenariat entre le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph¹, traite des conséquences des problèmes de santé dans la vie quotidienne des personnes. L'enquête HID a été menée en 2004 à La Réunion ; elle est inspirée de l'enquête nationale (1998-2000). Elle concerne les personnes vivant à leur domicile (le volet institution n'a pas été repris localement).

Les résultats présentés dans cet article concernent les adultes handicapés (de 20 à 59 ans) vivant à leur domicile, soit un échantillon initial de près de 170 personnes.

Lorsque les personnes n'étaient pas en mesure de répondre seules au questionnaires, une tierce personne les a aidées ou a répondu à leur place : 47% des adultes handicapés de l'échantillon ont répondu seuls, 17% avec l'aide de quelqu'un et 37% n'ont pas répondu et c'est alors une tierce personne qui a répondu à leur place.

ENCADRE n°2 - L'appréciation du handicap

L'appréciation du handicap ne relève pas d'une seule instance. Différentes institutions mesurent le niveau des incapacités selon un barème et une logique qui leurs sont propres.

- Les Commissions Techniques d'Orientation et de REclassement Professionnel (COTOREP) ont pour rôle de déterminer si le handicap de l'adulte justifie l'attribution, notamment, de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) et de la carte d'invalidité.
- La sécurité sociale attribue un taux d'incapacité quand cette reconnaissance concerne un adulte salarié ou un chômeur indemnisé suite à une maladie ou à un accident non professionnel. Elle détermine aussi l'existence d'incapacités dans le cas d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- L'Office National des Anciens Combattants (ONAC) verse une pension militaire en fonction d'un taux d'invalidité déterminé à partir du Code des pensions d'invalidité militaires et des victimes de guerre.
- Les sociétés d'assurance déterminent un taux d'incapacité dans le cas d'une indemnisation d'un dommage corporel couvert par une garantie individuelle accident.

ENCADRE n°3 - La mesure des incapacités

Face au manque de puissance de l'échantillon au niveau régional, les indicateurs classiques d'incapacités sur lesquels reposent les analyses nationales n'ont pu être utilisés ici :

- l'indicateur dit de « Colvez », centré sur les questions de mobilité ;
- l'indicateur de Katz, consacré aux ADL « Activities of Daily Living », activités les plus élémentaires de la vie quotidienne ;
- l'indicateur utilisé dans l'enquête « EHPA » du ministère de la santé qui croise l'indicateur de « Colvez » avec un item de « dépendance psychique » ;

Pour palier à ce manque considérable, nous avons utilisé l'indicateur synthétique construit par l'INSEE dans le cadre national de l'enquête HID. La construction de cet indicateur repose sur le comptage du nombre d'activités figurant dans le questionnaire « incapacités » que la personne ne réalise pas sans aide. Le but est de définir un indicateur synthétique des réponses recueillies par l'enquête dans la partie du questionnaire consacrée aux incapacités. Les 7 chapitres qui structurent cette partie « Incapacités » sont : « 1. toilette-habillage-alimentation », « 2. assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale », « 3. mobilité-déplacement », « 4. tâches ménagères et gestion », « 5. Communication à distance, cohérence, orientation », « 6. vue-ouïe-parole », « 7. souplesse-manipulation ».

Cet indicateur synthétique sur les incapacités classe les personnes interrogées en 3 groupes : le premier groupe comprend les individus qui jouissent de toutes leurs capacités ; le second groupe est celui des personnes atteintes d'« incapacités légères » ; le troisième groupe concerne les individus souffrant d'incapacités importantes ou plus affirmées.

¹ Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées